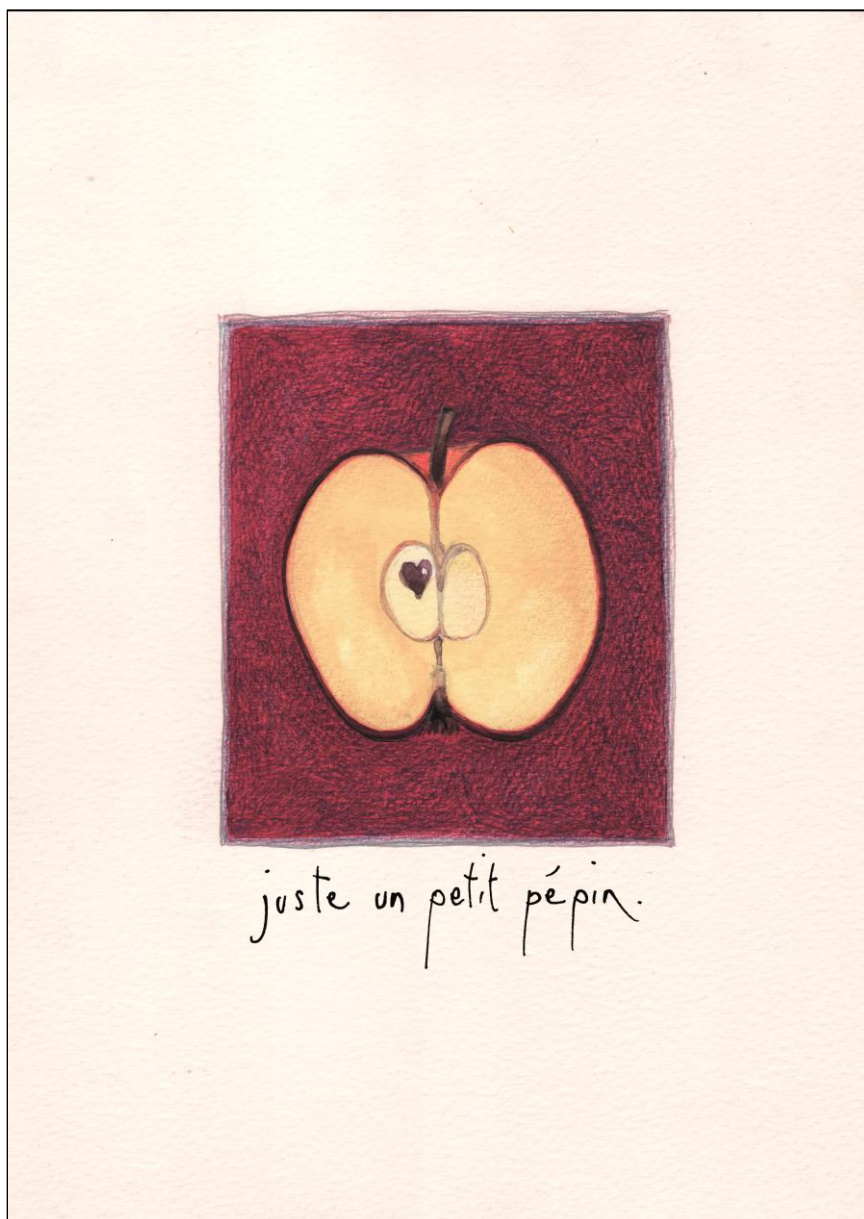


PROJETSANTE

(Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre - Loèche)

RAPPORT DE GESTION 2016



**Brochure destinée aux Délégué(e)s
à l'Assemblée générale**

pour la séance du mercredi 21 juin 2017

Sierre, le 14 juin 2017

Illustration de la page de couverture : Marie-Antoinette Gorret, 14 juin 2017

Table des matières

1.	Organes de l'Association 2013-2017	3
1.1	Membres de l'Assemblée générale de ProjetSanté.....	3
1.2.	Membres du Comité de ProjetSanté	4
1.3.	Les commissions exécutives du Comité de ProjetSanté	4
1.4.	L'organe de contrôle	4
2.	Ordre du jour de l'Assemblée générale du mercredi 21 juin 2017	5
3.	Approbation du PV de la séance du 23 juin 2016.....	6
4.	Rapport du président du comité de l'Association	6
4.1.	Introduction	6
4.2.	Acquisition et transformation de la Clinique Sainte-Claire	7
4.2.1	Bref historique	7
4.2.2	La modification du cahier des charges de la Commission de construction	7
4.2.3	La signature des actes de vente	8
4.2.4	Le concours d'architecture	9
4.2.5	Le vernissage du concours d'architecture.....	10
4.2.6	La collaboration avec l'EMS de Gravelone.....	10
4.2.7	La désignation du futur exploitant de l'EMS.....	11
4.2.8	La location du bâtiment Sud	12
4.3.	Gestion immobilière	12
4.3.1.	École cantonale d'art du Valais.....	12
4.3.2.	Bâtiment Les Martinets.....	13
4.3.3.	Construction d'un parking souterrain pour les besoins du service des ambulances	13
4.3.4.	Récapitulation des engagements financiers effectués	14
4.4.	Gestion financière.....	14
4.4.1.	Décision du service cantonal des contributions	14
4.4.2.	Résultats des placements financiers	14
4.5.	Gestion des projets de ProjetSanté.....	15
4.5.1.	Divers soutiens	15
4.5.2.	Projet Clinique Sainte-Claire	15
4.5.3.	Fonds Clinique Sainte-Claire	15
4.5.4.	Nos conférences	15
4.5.5.	Notre concours d'affiches.....	18
5.	Comptes 2016	19
5.1.	Comptes de fonctionnement et d'investissements	19
5.2.	Bilan au 31 décembre 2016	20
5.3.	Annexe au bilan	21
5.4.	Tableau de financement.....	22
5.5.	Rapport de l'organe de révision.....	23
6.	Transformation et extension de la Clinique Sainte-Claire	24
6.1.	Le rapport du Comité	24
6.2.	Le rapport historique	24
6.3.	Les premières attributions de mandat	25
6.4.	L'application des nouvelles normes	25
6.5.	L'évolution du projet.....	25

6.6.	Décision concernant le financement et le planning	27
6.6.1	Rappel des décisions prises	27
6.6.2	Situation du coût du projet au terme des études.....	28
6.6.3	Financement externe du projet	29
6.7.	Planning	29
7.	Budget 2018	30
8.	Les 48 délégués pour la période de 2017 à 2021	31
9.	Conclusions	32
10.	Contact, buts et agenda 2017.....	34

1. Organes de l'Association 2013-2017

1.1 Membres de l'Assemblée générale de ProjetSanté

Base statutaire : article 9 des statuts du 14 juin 2004

Anniviers	Christiane Favre Nadine Zufferey
Chalais	Olivier Hugo Alain Perruchoud Pascal Veillon
Chippis	Laetitia Bonvin
Crans-Montana	Sophie Berclaz Hendrickx Vincent Bonvin Claude Crettol Romaine Duc-Bonvin Nicolas Féraud Claude-Gérard Lamon Stéphane Pont Jean-Claude Savoy Madeleine Vocat-Mayor
Grône	Marcel Bayard Paul de Andrea
Icogne	Eric Kamerzin
Lens	David Bagnoud Bertrand Emery Philippe Emery
Leuk Region	Pierre Berclaz Christian Jäger Urs Kuonen Roberto Schmidt Silvia Schmidt
Miège	Marie-Hélène Caloz-Loye
St-Léonard	Claude-Alain Bétrisey Guy Delalay
Sierre	Eddy Beney Pierre Berthod Patrick Burgin Jérôme Crettol François Genoud Dominique Germann Pierre Kenzelmann Laetitia Massy Mario Rossi Pierro Vianin Olivier Salamin Manfred Stucky Juventa Zengaffinen Jean-Henri Zambaz Jacques Zufferey
Venthône	Grégoire Clavien
Veyras	Stéphane Ganzer

1.2. Membres du Comité de ProjetSanté

Base statutaire : article 13 des statuts du 14 juin 2004

Manfred Stucky, Président
Stéphane Pont, Vice-président
Alain Perruchoud, Membre
Olivier Salamin, Membre
Roberto Schmidt, Membre
Dominique Epiney, Secrétaire

1.3. Les commissions exécutives du Comité de ProjetSanté

Commission de construction :

Alain Perruchoud, Président, M. Stéphane Pont et M. Olivier Salamin, membres

Commission de placement :

Manfred Stucky, Président, Stéphane Pont, membre

Commission de soutien :

Olivier Salamin, Président, Roberto Schmidt et Stéphane Pont, membres

1.4. L'organe de contrôle

Base statutaire : article 17 des statuts du 14 juin 2004

Fiduciaire : DS Fiduciaire, Duc & Fils SA, Sierre

2. Ordre du jour de l'Assemblée générale du mercredi 21 juin 2017

Lieu : Sierre-Energie, Salle de conférences, Sierre

Heure : à 18h00

1. Ouverture de l'assemblée, salutations par le Président du Comité
2. Contrôle des présences
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Désignation des scrutateurs
5. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale (AG) du 23 juin 2016
6. Rapport du président du Comité de l'Association
7. Comptes 2016
 - 7.1. Présentation des comptes et du bilan
 - 7.2. Rapport de l'organe de révision
 - 7.3. Approbation des comptes et décharge du comité
8. Transformation de la Clinique Sainte-Claire en EMS
 - 8.1. Etat du dossier en compagnie de l'architecte mandaté
 - 8.2. Le rapport du comité
 - 8.3. Décision concernant le financement et le planning
9. Budget 2018 de l'Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre-Loèche (ProjetSanté)
 - 9.1. Présentation
 - 9.2. Discussion
 - 9.3. Décision
10. Désignation des délégués des communes (article 10 des statuts) avec entrée en fonction le 1^{er} août 2017
11. Election du Comité (article 13 des statuts) avec entrée en fonction le 1^{er} août 2017
 - 11.1. Propositions
 - 11.2. Election
12. Présidence du comité (article 10, litera b. des statuts) avec entrée en fonction le 1^{er} août 2017
 - 12.1. Propositions
 - 12.2. Election
 - 12.3. Message de l'élu(e)
13. Désignation de l'organe de révision externe
14. Divers
 - 14.1. Remise des prix aux lauréats du concours d'affiches organisé avec les étudiants de l'Ecole cantonale d'Art du Valais

3. Approbation du PV de la séance du 23 juin 2016

Point 5 de l'ordre du jour

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 juin 2016 a été adressé aux délégués le 26 juillet 2016 par pli simple.

Quelques exemplaires du PV seront à la disposition des délégués une demi-heure avant la séance pour consultation. Il ne sera pas procédé à la lecture de ce PV.

4. Rapport du président du comité de l'Association

Point 6 de l'ordre du jour

4.1. Introduction

Le comité, dont les membres représentent les régions, s'est réuni à neuf reprises durant l'année 2016; il a traité 111 objets.

L'année 2016 aura été fortement marquée pour le Comité et l'Administration de ProjetSanté par la conduite du projet de rénovation de la Clinique Sainte-Claire (CSC), en vue de la transformer en un établissement médico-social (EMS). Afin de le soutenir dans ses réflexions, le Comité a désigné M. Edouard Dubuis comme chef de projet.

Le Comité est appelé à traiter d'objets très différents dans leur nature : examen des demandes de soutien, entretien des bâtiments, placement des fonds destinés aux investissements futurs. Afin d'optimiser son fonctionnement, le comité a constitué en février 2015 des commissions thématiques composées de deux ou trois personnes pour émettre des préavis à son intention. Durant l'année 2016, le Comité a pu constater combien cette décision était opportune pour son fonctionnement, en particulier lorsqu'il s'est agi de réfléchir à l'achat puis à la transformation de la CSC en EMS.

Le Comité a répondu aux demandes de soutien qui lui ont été adressées. Il a poursuivi sa politique d'information à travers un cycle de conférences et la création d'affiches à destination des jeunes publics.

Dans le domaine immobilier, le comité a travaillé sur les objets suivants :

- Finalisation du remplacement des fenêtres et cadres de fenêtres de l'ancien Hôpital loué à l'ECAV.
- Transformation de divers locaux au sein du bâtiment des Martinets selon les besoins exprimés par l'Hôpital du Valais pour le Service d'expertises médicales, le Service d'audit interne et le Service des ambulances.

4.2. Acquisition et transformation de la Clinique Sainte-Claire

4.2.1 Bref historique

Lors de l'Assemblée générale du 15 juin 2015, les délégués ont été informés des intentions du comité de leur proposer, lors d'une assemblée générale extraordinaire, de devenir acquéreurs de la parcelle N° 6448 sur laquelle est bâtie la Clinique Sainte-Claire. Cette intention faisait suite à la volonté exprimée par le Canton de transformer cet établissement hospitalier en un établissement médico-social (EMS).

Dans l'intervalle, les communes concernées ont accepté à l'unanimité le principe de réaffecter la CSC en EMS. Elles ont également décidé à l'unanimité de confier à l'association ProjetSanté la tâche d'acquérir la parcelle en question, puis de transformer l'actuelle clinique en EMS.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2016, les délégués approuvaient à l'unanimité une série de décisions. Celles-ci autorisent le comité à faire l'acquisition des parcelles concernées puis de procéder à la réfection et à l'extension du bâtiment afin qu'il soit apte à accueillir 63 résidents dans des chambres individuelles.

Lors de la session du mois de mai 2016, le Grand Conseil a approuvé également à l'unanimité l'ordonnance soumise par le Conseil d'État visant à modifier la liste des établissements hospitaliers de l'Hôpital du Valais en écartant de celle-ci la Clinique Sainte-Claire.

L'Hôpital du Valais a cessé l'exploitation de la Clinique Sainte-Claire avec effet au 31 août 2016. Les patients ont été transférés soit à l'Hôpital de Sierre soit au Centre Valaisan de pneumologie à Montana. L'Hôpital du Valais a assumé les charges des bâtiments et a encaissé le loyer de l'organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) jusqu'au 31 décembre 2016.

4.2.2 La modification du cahier des charges de la Commission de construction

Le 18 mai 2015, le Comité validait le cahier des charges de la Commission de construction (CC). Avec le projet de transformation et d'agrandissement de la Clinique Ste-Claire, le Comité a introduit diverses modifications à ce cahier des charges, à savoir :

Réf. article	Modifications	Commentaires
Art. 1. But	La CC est compétente pour la conduite du projet de rénovation de la CSC.	Rajout de ce 2 ^{ème} alinéa.
Art. 3. Compétences	La CC soumet au comité le devis de transformation. Dans le cadre du montant admis, la CC est compétente pour attribuer et adjudger les travaux, respectivement les mandats pour autant que le montant ne dépasse pas les 2% du budget.	Le Comité a estimé important de donner toutes les compétences à la CC afin qu'elle puisse agir avec diligence dans un cadre prédéfini.
Art. 4 Composition	La CC est composée de trois membres du Comité.	Augmentation du nombre de membres de la CC, passant de deux à trois. M. Olivier Salamin a été nommé.
Art. 7 Entrée en vigueur	Les modifications apportées entrent en vigueur immédiatement et seront cancelées au terme des travaux de rénovation CSC.	Disposition transitoire.

4.2.3 La signature des actes de vente

L'acte de vente de la parcelle dite ex-Marini a été stipulé le 23 juin 2016 tandis que l'acte de vente avec l'État du Valais a été signé le 28 juin 2016. Le montant de la transaction de la parcelle ex-Marini (200'000 francs, non compris les frais d'acte et d'enregistrement) a été payé au retour de l'acte du registre foncier et figure au bilan de ProjetSanté.

L'acte de vente, signé avec l'Etat du Valais, prévoit le versement d'un acompte de 2 millions au 1^{er} janvier 2017 et le solde (1'989'102 francs) lors de l'accueil des premiers résidents.

La prise de possession de la parcelle appartenant à l'Etat du Valais a été fixée au 1^{er} janvier 2017. C'est la raison pour laquelle le bilan au 31 décembre 2016 n'intègre pas la valorisation de cette parcelle. Par contre, l'annexe au bilan la mentionne.



Le notaire lit l'acte aux comparants



Mme Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'Etat, M. Victor Fournier, chef du Service Santé publique, Me Hildebrand de Riedmatten, Président de l'hôpital



Mme la Conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten signe l'acte de vente en compagnie du notaire, Me André Fagioli



Me Manfred Stucky, Président de ProjetSanté, signe l'acte de vente sous l'œil exercé de Mme Maria-Pia Tschopp, Préfète

4.2.4 Le concours d'architecture



Le concours d'architecture a été lancé par publication sur le bulletin officiel du 20 mai 2016. Le jury, présidé par l'architecte cantonal M. Venetz, s'est réuni les 27 et 28 septembre 2016 pour juger les projets déposés. Les bureaux d'architecture avaient jusqu'au 8 septembre 2016 pour déposer leur projet, accompagné des documents demandés. Vingt bureaux ont manifesté leur intérêt et seuls quinze d'entre eux ont déposé un projet dans les délais.

Photo : M. Philippe Venetz, architecte cantonal et Président du Jury pour la rénovation et l'extension de la Clinique Sainte-Claire

Le jury était composé :

Membres professionnels :

- M. Alexandre Blanc, architecte, Lausanne
- Mme Geneviève Bonnard, architecte, Monthey
- M. Frank Séverin, ingénieur civil, Montreux
- M. Jean-Henri Zambaz, architecte de la ville de Sierre
- *M. Laurent Mayoraz, architecte au Service des Bâtiments, des Monuments et de l'Archéologie (suppléant)*

Membres non professionnels :

- Me Manfred Stucky, président de ProjetSanté
- M. Alain Perruchoud, membre du comité de ProjetSanté et président de la commission de construction
- M. Edouard Dubuis, chef de projet de la transformation de la CSC
- *M. Stéphane Pont, vice-président de ProjetSanté (suppléant)*
- *M. Olivier Salamin, membre de ProjetSanté (suppléant).*

Expertes :

- Mme Amélie Reymond, ingénieur au Service de la santé publique
- Mme Annette Weidmann, infirmière en santé publique au Service de la santé publique.

*« Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés. La diversité des propositions présentées a mis en évidence la difficulté des choix à effectuer par les architectes en termes d'implantation, de volumétrie et d'intervention sur le bâtiment existant de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme. A l'unanimité, le jury propose au maître d'ouvrage de confier à l'auteur du projet « **t'as où les vignes** », la poursuite des études en vue de sa réalisation. Ce projet, par son attitude face au bâtiment existant, au site, et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage¹ ».*

¹ Rapport du Jury, page 13, octobre 2016

Le jury a établi le classement suivant :

Prix	Projet N°	Devise	Auteurs
1 ^{er} rang	07	T'as où les vignes	Schober Ludovic, Sion
2 ^{ème} rang	03	Sœur Claire	Savioz / Fabrizzi, Sion
3 ^{ème} rang	15	Max et Co	P.A. Meier + associés, Genève



4.2.5 Le vernissage du concours d'architecture



Le vernissage de l'exposition des projets s'est déroulé le mercredi 19 octobre 2016 à 18h00 à la Clinique Sainte-Claire. Outre les bureaux qui ont participé aux concours, les délégués à l'Assemblée générale, les autorités concernées par le projet et les voisins ont été conviés à la manifestation.

La population a pu visiter l'exposition tous les jours du 20 au 29 octobre 2016 de 17h00 à 19h00.

Photo : Ludovic Schober, lauréat du concours d'architecture

4.2.6 La collaboration avec l'EMS de Gravelone

Comme notre Association est devenue propriétaire de la totalité de la parcelle et qu'il convient d'entretenir les abords, respectivement d'assurer l'entretien de l'ancienne clinique durant la phase de planification du projet, le Comité de ProjetSanté s'est approché du Comité de l'EMS de Gravelone pour envisager une collaboration. C'est ainsi qu'en date du 5 octobre 2016, les deux comités se sont mis d'accord sur un projet de convention et l'ont signé immédiatement. La convention est valable du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au terme des travaux de rénovation et d'extension du bâtiment principal.

4.2.7 La désignation du futur exploitant de l'EMS

Lors des discussions préalables avec les communes, le Comité de ProjetSanté avait toujours précisé qu'il se substituait aux communes pour l'achat et la transformation de la CSC et son financement. Le Comité n'entendait en aucune manière exploiter l'EMS au terme des travaux de transformation. Dans la planification présentée aux délégués en avril 2016, le Comité s'était fixé comme objectif de définir le futur exploitant à l'automne 2016, persuadé qu'il était important de l'associer aux réflexions accompagnant la planification du projet puis aux travaux de transformation et d'extension de la bâtisse.

Cela étant, un questionnaire a été adressé aux Comités des quatre EMS du district de Sierre ainsi qu'à celui du Centre médico-social (CMS) du district de Sierre. Seul ce dernier s'est montré intéressé à exploiter durablement cette résidence pour personnes âgées. La loi du 14 septembre 2011 sur les soins de longue durée, et particulièrement la planification des soins de longue durée, approuvée par le Conseil d'Etat en janvier 2016, encouragent la collaboration entre les CMS et les EMS pour une prise en charge intégrée de la personne âgée.

Les comités respectifs se sont mis d'accord sur les termes d'un protocole d'accord en date du 24 novembre 2016. Ce document a été signé par les parties le 9 décembre 2016. En substance, l'exploitant loue la totalité de la parcelle 6448, soit y compris le bâtiment Sud, le parking, éventuellement la parcelle 6447 actuellement aménagée en vigne et située au Nord. La durée de la location a été fixée à 20 ans, renouvelable de 5 ans en 5 ans. Le protocole d'accord a été porté à la connaissance du Service cantonal de la Santé publique (SSP) afin que les coûts qui lui sont liés soient reconnus au subventionnement par l'Autorité cantonale.

Le Comité dit sa satisfaction de pouvoir exercer la fonction de facilitateur dans ce dossier qui permettra à terme d'assurer des salaires à une centaine de personnes, équivalent à 70 EPT, soit une masse salariale de près de 6 millions et 2 millions d'autres charges pour honorer des factures émanant principalement de fournisseurs implantés dans la région.



Mme Laetitia Massy, Présidente du Centre médico-social de la région sierroise, signe le protocole d'accord sous les yeux du Directeur du Centre, M. Dominique Germann.

Sierre, le 9 décembre 2016

4.2.8 La location du bâtiment Sud

Depuis 1997, l'Organisation cantonale valaisanne de secours (OCVS) est locataire d'une partie du bâtiment Sud (env. le 50%). Les discussions menées par l'Administration de ProjetSanté tant avec la direction de l'OCVS qu'avec le SSP ont abouti à la location de la totalité du bâtiment. Il est prévu que lorsque le CMS deviendra locataire de la totalité de la parcelle, le contrat de location lui soit immédiatement transmis avec encaissement des locations en sa faveur.

4.3. Gestion immobilière

Le 18 juin 2007, l'Assemblée générale a octroyé un crédit d'engagement de 2,8 millions pour procéder à l'assainissement de l'ancien hôpital et du bâtiment Les Martinets.

4.3.1. École cantonale d'art du Valais

En 2016, ProjetSanté a terminé les travaux d'assainissement de l'Ecole cantonale d'Art du Valais (ECAV). Ces travaux comprenaient notamment le changement des fenêtres, le remplacement des vannes thermostatiques, la mise en conformité de l'exutoire de fumée, le remplacement des stores... Les travaux se sont étendus de 2014 à 2016. Le décompte final de construction se présente comme suit :

• Maçonnerie	1'492.—
• Fenêtres	634'543.10
• Electricité	6'578.90
• Peinture	32'389.20
• Jointoyer	19'790.90
• Stores	53'284.30
• Film sur verre	976.95
• Vannes thermostatiques	16'111.40
• Nettoyage	5'599.15
• Honoraire d'architecte	75'600.—
Soit au total	<u>846'365.90</u>

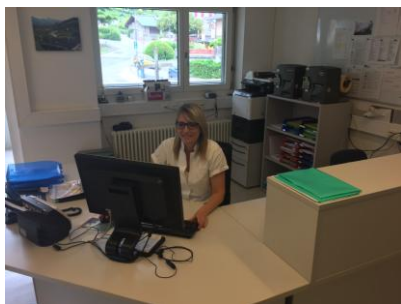
Le Comité regrette que l'Etat cantonal, par son Département de la formation, n'ait alloué aucune subvention pour financer partiellement ces travaux, arguant le fait que ceux-ci relevaient de la responsabilité totale du propriétaire.

Dans le cadre de la constitution du dossier avant le début des travaux, le Comité a formé une délégation chargée de rencontrer le Conseil de fondation de l'ECAV afin de négocier une augmentation de loyer pour les investissements dont le locataire bénéficie directement (notamment confort accru pour les utilisateurs). C'est ainsi que le montant de location est passé de 130'000 francs / an à 142'000 francs / an.

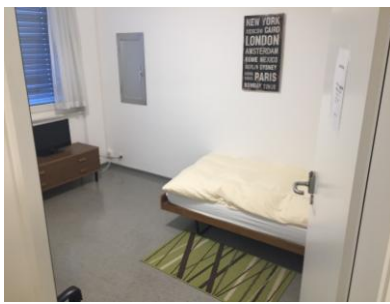
4.3.2. Bâtiment Les Martinets

A la demande de la direction de l'hôpital du Valais, des travaux ont été entrepris au sein du bâtiment des Martinets pour :

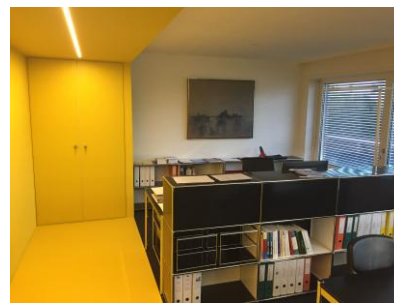
- l'extension du Service d'expertises médicales
- le redimensionnement du Service des ambulances
- la venue du Service d'audit interne.



Service d'expertises médicales : rajout d'un bureau



Service des ambulances : création de 2 chambres de garde + 1 bureau



Réfection de l'ancienne salle de cours de la COREM pour les besoins de l'hôpital

Les frais découlant de l'assainissement des locaux ont été pris en charge par ProjetSanté, tandis que les frais supplémentaires consécutifs aux demandes de l'hôpital ont été pris en charge par ce dernier. La convention de collaboration signée en 2009 entre ProjetSanté et l'Hôpital du Valais prévoit la possibilité de paiement échelonné, c'est cette voie qui a été choisie pour le montant de 70'000 francs en chiffres arrondis à charge de l'hôpital.

4.3.3. Construction d'un parking souterrain pour les besoins du service des ambulances

A la suite de l'acquisition des nouveaux modèles d'ambulances, les garages actuels ne peuvent accueillir ces véhicules. C'est ainsi que depuis 2014, trois variantes d'implantation ont été étudiées pour répondre aux exigences légitimes du service des ambulances.

Si la variante étudiée en 2014 occasionnait une dépense acceptable, elle présentait l'inconvénient de ne pas satisfaire aux normes sismiques. Or, pour l'hôpital, il a paru inacceptable d'aménager des locaux pour le secours pré-hospitalier dans des locaux qui ne satisfont pas aux normes sismiques les plus exigeantes. Les deux autres variantes prévoyaient d'une part la construction d'un bâtiment à l'emplacement actuel de l'héliport et d'autre part un agrandissement des locaux à l'Ouest des bâtiments des Martinets. Ces projets occasionnaient une dépense de l'ordre de 2.5 millions. Compte tenu du montant engagé, le Comité avait proposé une location annuelle de 120'000 francs pour une durée de location de 30 ans. Un courrier dans ce sens a été adressé le 30 mai 2016 à l'hôpital du Valais. Celui-ci a décliné l'offre arguant principalement d'une durée de location trop importante et de l'opportunité manifeste de trouver un investisseur pour aménager des locaux lors de la construction du futur bâtiment destiné à abriter l'OCVS dans le périmètre du Centre d'entretien de l'autoroute à Sierre.

4.3.4. Récapitulation des engagements financiers effectués

Le 18 juin 2007, l'Assemblée générale octroyait un crédit d'engagement de 2.8 millions pour procéder à l'assainissement de l'ancien hôpital et du bâtiment les Martinets. Voici la récapitulation des engagements déjà effectués :

<i>Années</i>	<i>Martinets</i>	<i>ECAV</i>	<i>Total</i>
2008	388'405.85	231'918.10	620'323.95
2009	846'088.20	4'547.00	850'635.20
2010	10'000.00	21'952.55	31'952.55
2011	0.00	0.00	0.00
2012	0.00	133'078.40	133'078.40
2013	0.00	0.00	0.00
2014	0.00	0.00	0.00
2015	141'288.95	508'082.45	649'371.40
2016	29'739.20	339'540.20	369'279.40
Total	1'415'522.20	1'239'118.70	2'654'640.90

Ces engagements ont été entièrement financés par le fonds de rénovation des immeubles. Le recours à l'emprunt n'a par conséquent pas été nécessaire, le financement existant à l'actif du bilan. Pour 2016, le montant à charge de l'hôpital (70'000 francs en c.r.) a été porté en déduction des travaux.

4.4. Gestion financière

4.4.1. Décision du service cantonal des contributions

En décembre 2014, le Service cantonal des contributions (SCC) par sa section des personnes morales a décidé d'accorder l'exonération fiscale à ProjetSanté. Dans ses considérants, le SCC relève l'analogie de notre association avec les buts et l'action d'une fondation dans les termes précis stipulant que «la Fondation demeure une fondation reconnue d'utilité publique au sens des articles 79 al. 1 let f LF et 56 let g LIF». Le SCC a par conséquent indiqué que ProjetSanté est dispensé de l'imposition fiscale sur ses revenus.

4.4.2. Résultats des placements financiers

Le Comité peut compter sur les conseils avisés de M. Hermann Gerber, ancien directeur de la caisse de pension des centrales suisses d'électricité, pour le placement de ses fonds.

En 2016, la gestion financière a permis de dégager un montant global de Sfr. 114'000.— enregistré dans le compte d'exploitation (cf page 19).

S'agissant des titres détenus par ProjetSanté au 31 décembre 2016, il y a lieu de relever que la bourse a subi de fortes fluctuations dues à la volatilité des marchés et des baisses importantes de valeur ont été enregistrées durant le 4^{ème} trimestre 2016, en particulier pour les titres dits « défensifs » soit ceux détenus par ProjetSanté. La perte comptable de Sfr. 364'916.-- a été portée en déduction du fonds de fluctuation des titres qui s'élève au 31 décembre 2016 à Sfr. 135'405.85 (cf bilan page 20). Ce fonds a été constitué par la rétention des plus-values successives réalisées sur les titres et les produits dérivés dépassant le cadre annuel et non du compte général de l'association.

Au 31 décembre 2016, le bilan de ProjetSanté comprend les titres suivants :

- 30'300 actions de la société UBS SA
- 20'000 actions de la société Novartis SA
- 15'000 actions de la société Nestlé SA

En application des dispositions du code des obligations, les montants inscrits au bilan correspondent à la valeur boursière des différents titres au 31 décembre 2016.

4.5. Gestion des projets de ProjetSanté

4.5.1. Divers soutiens

Avec le projet de la Clinique Sainte-Claire, les soutiens accordés dans le cadre de notre règlement ont été peu importants.

Les études faites dans le cadre du service des ambulances ont été prises en charge par notre Association. Le montant ainsi payé aux architectes et ingénieurs s'est élevé à SFr. 28'412.50, l'hôpital ayant pris à sa charge le 50% des frais pour le projet d'implantation sur l'héliport.

Au niveau du fonctionnement, ProjetSanté prend à sa charge une partie de la location des espaces mis à disposition du service des ambulances, soit SFr. 13'100.—. Le projet « Midnight » développé par la Commune de Sierre a occasionné une dépense de SFr. 34'000.—, dont une partie (SFr.16'000.—) sera versée en 2017. Le projet « Sportsmile », développé par le Prof René Tabin avec le soutien de Mme le Dr Nathalie Farpour Lambert, a été soutenu à hauteur de SFr. 15'000.—.

4.5.2. Projet Clinique Sainte-Claire

Les frais de fonctionnement liés au projet de la Clinique Sainte-Claire ont occasionné une dépense globale de SFr. 137'619.60. Ce sont des dépenses en lien avec le projet qui n'affectent pas le décompte de construction du projet de rénovation de la Clinique Sainte-Claire.

4.5.3. Fonds Clinique Sainte-Claire

Le comité a renoncé à doter le fonds de rénovation des bâtiments au profit de la dotation au fonds destiné au financement de la part de 10% à charge des communes. C'est ainsi qu'un montant global de SFr. 300'000.— a été attribué au fonds, le portant à SFr. 500'000.—.

4.5.4. Nos conférences

Comme les années précédentes, nous avons poursuivi la mission d'information et de formation à travers des conférences. Au nombre de trois, celles-ci ont traité de thèmes très divers avec des intervenants de qualité.

La première conférence s'est donnée, comme de coutume, à la salle de l'Hôtel de Ville de Sierre, le **8 mars 2016**. **Mme le Dr Fatoumata Diawara, a eu à cœur de parler des soins palliatifs.** Mandatée par le CHUV pour développer la pratique de ces soins dans un certain nombre d'hôpitaux qui n'ont pas intégré cette culture, elle a présenté le sujet de manière pertinente et concrète. S'il fallait résumer en quelques mots ce que sont les soins palliatifs, on dira qu'il s'agit d'une prise en charge précoce des malades dont la fin de vie est prévisible, afin de leur permettre d'aborder cette échéance sans douleur excessive et sans angoisse insupportable.



De même, cet accompagnement a pour but d'éviter tout acharnement thérapeutique lorsqu'à l'évidence une personne n'a aucune perspective de guérison ni de survie sans moyens auxiliaires comme la ventilation ou l'alimentation artificielle.

Madame Diawara souhaite que chaque citoyen soit averti qu'il peut rédiger des directives anticipées qui précisent la manière dont il souhaite être traité en fin de vie. Il existe des formulaires ad hoc sur le site de la Confédération ou celui de la FMH. Ces directives sont contraignantes pour les médecins et le personnel soignant.

Photo : Dr Fatoumata Diawara, CHUV

Le 10 mai 2016, ce fut au tour de Madame Magali Jenny, de prendre la parole. Dr en sciences des religions et maître-assistante, à l'Université de Fribourg, Mme Jenny, a développé un sujet un peu mystérieux pour la plupart des gens : Le secret - Les guérisseurs.



Cette conférence a connu un succès exceptionnel, tant il est vrai que la salle de l'Hôtel de Ville n'a pas suffi à accueillir toutes les personnes intéressées. Il faut dire que l'on ne sait pas grand-chose de ces gens qui détiennent le secret. La plupart du temps on doit s'en tenir à des rumeurs concernant telle guérison réputée merveilleuse, car survenant en dehors de toute prise en charge médicale, voire là, où la médecine classique est impuissante.

Afin de dépasser ces « on-dit », Magali Jenny a entrepris un patient travail d'identification des guérisseurs et d'entretiens avec une bonne centaine d'entre eux. La plupart de ces détenteurs du « secret » sont capables de guérir des tiers par la pensée et quelque chose qu'on pourrait qualifier de "compassion active". Les guérisseurs se transmettent le secret de génération en génération. La plupart du temps, ils sont sollicités pour guérir des brûlures et stopper des hémorragies, notamment. Les hôpitaux font appel à eux quand ils accueillent des grands brûlés. Selon le cas, le guérisseur parvient à supprimer la douleur, voire à accélérer la guérison. Il intervient aussi bien par téléphone que de manière présentielle.

La pratique du secret semble être liée à la ruralité. En effet, on ne trouve pas de guérisseurs dans les grandes villes.



Les intolérances alimentaires, ce thème dont on parle beaucoup actuellement était à l'affiche le 2 novembre 2016, grâce au professeur François Spertini, exerçant au CHUV, à Lausanne.

On peut se demander, en voyant les espaces réservés aux produits sans gluten et/ou sans lactose dans les grands magasins, si nous ne sommes pas en train de succomber à une mode qui consiste à attribuer l'essentiel de nos bobos ou maladies à l'une de ces substances dont on ne parlait jamais précédemment.

Eh bien non. Plusieurs phénomènes se conjuguent. Les blés traditionnels contenaient moins de gluten, d'une part; d'autre part, nos organismes sont devenus moins tolérants au gluten, une combinaison de deux protéines qui favorisent la croissance de certaines céréales, mais sont mal supportées par l'intestin. Chez de nombreuses personnes, le gluten provoque des difficultés majeures de digestion.

Photo : Prof. François Spertini, CHUV

Il se trouve par ailleurs que nous consommons toujours plus de pain depuis que les céréales panifiables sont couramment disponibles sous nos régions.

L'intolérance au lait de vache, principalement, tient à une semblable évolution de notre système immunitaire. L'organisme parvient difficilement à dégrader le lactose et produit des troubles intestinaux similaires à ceux liés à la consommation du gluten.

La prévalence de ces intolérances varie selon les régions. Aux Etats-Unis, 15 à 20% de la population présentent des troubles liés au lactose.

Il existe beaucoup d'autres intolérances alimentaires, par exemple celle assez fréquente liée à la consommation des crustacés. Mais il s'agit là de catégories particulières qui ne suscitent pas un handicap au quotidien comme le gluten.

4.5.5. Notre concours d'affiches

ProjetSanté organise chaque année avec l'Ecole cantonale d'art du Valais un concours de création d'affiches destinées à mettre en évidence un problème qui affecte notamment les jeunes gens, même si ceux-ci ne sont pas concernés de manière exclusive.

Considérant qu'il y a de plus en plus de désordres en marge de l'école, nous avons retenu comme thème actuel la violence sous toutes ses formes: bagarres, mais aussi harcèlement et sévices divers.

Une trentaine d'étudiants de deuxième et troisième année de la section graphisme ont été invités à participer au concours. Les affiches sont mises à la disposition des institutions de prévention et des organismes de prévoyance. Celles de cette année serviront notamment à des campagnes de la jeune fondation Sportsmile qui vient de s'implanter en Valais.

Comme à l'accoutumée les trois meilleurs travaux ont été récompensés par un prix, remis lors de l'Assemblée générale de notre Association.

Pour le Comité de ProjetSanté

Manfred Stucky, Président

5. Comptes 2016

Point 7 de l'ordre du jour

5.1. Comptes de fonctionnement et d'investissements

Compte	Libellé	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
	1. Fonctionnement			
3'000	Salaires et charges	187'847.30	198'000.00	198'822.62
4'000	Matériel nettoyage et autres	5'010.90	10'000.00	7'991.75
4'100	Entretien et réparation	72'415.60	75'000.00	75'536.30
4'200	Eau et énergie et taxes	94'177.25	115'000.00	97'446.20
4'300	Assurances	6'878.75	15'000.00	6'839.60
4'500	Amortissement	8'024.35	50'000.00	61'396.00
4'600	Affectation au fonds de rénovation	0.00	200'000.00	290'000.00
4'700	Intérêts et frais de titres	19'433.12	20'000.00	18'204.70
4'900	Autres charges	51'242.46	55'000.00	54'446.20
	./. Encaissement des charges	-171'600.70	-170'000.00	-174'705.45
	Charges de fonctionnement	273'429.03	568'000.00	635'977.92
6'000	Loyers	682'875.20	700'000.00	680'025.55
60'103	Subventions rénovation ECAV (2001)	16'000.00	16'000.00	16'000.00
6'100	Intérêts sur placement et titres	114'030.20	50'000.00	165'867.55
	Produits de fonctionnement	812'905.40	766'000.00	861'893.10
	Sous-total exploitation ordinaire	539'476.37	198'000.00	225'915.18
7'000	Charges directes Projet Santé	268'023.75	200'000.00	156'085.10
	Affectation au fonds CSC, subvention 10%	270'000.00	0.00	70'000.00
	Sous-total Projet Santé	538'023.75	200'000.00	226'085.10
	Résultat global	1'452.62	-2'000.00	-169.92
	Amortissements comptables	8'024.35	50'000.00	61'396.00
	Dotation aux provisions	270'000.00	200'000.00	365'614.50
	Marge d'autofinancement	279'476.97	248'000.00	426'840.58
	2. Investissements			
	Bâtiment les Martinets, Projet garages		700'000.00	141'288.95
	Bâtiment Ancien hôpital	339'540.20	0.00	508'082.45
	Excédent (+) vs Insuffisance (-) de financement	-60'063.23	-452'000.00	-222'530.82

5.2. Bilan au 31 décembre 2016

ACTIF	31.12.2016	31.12.2015
Actifs circulants	CHF	CHF
Caisse	519.50	0.00
Banques c/c	1'308'581.05	2'250'113.53
Banque, cpte épargne	302'124.40	302'094.20
Débiteurs	135'362.95	179'409.95
Provision ducroire	-795.00	-5'000.00
Actifs transitoires	6'939.85	61'561.40
Titres cotés en bourse	3'061'035.00	3'011'706.00
Total actifs circulants	4'813'767.75	5'799'885.08
Actifs immobilisés		
Titres de publicité	1.00	1.00
Immeubles Les Martinets	1.00	1.00
Immeuble Ancien Hôpital	1.00	1.00
Villa les Chardonnerets	1.00	1.00
Parking Martinets	1.00	1.00
Immeuble CSC	225'167.55	0.00
Vigne H. Marini	202'138.20	0.00
Total actifs immobilisés	427'310.75	5.00
TOTAL DE L'ACTIF	5'241'078.50	5'799'890.08
PASSIF		
Capitaux étrangers		
Passifs transitoires et créanciers	189'234.97	277'303.77
Crédit LIM	28'000.00	60'000.00
Fonds de promotion	0.00	37'039.25
Fonds de rénovation d'immeuble	1'135'437.15	1'497'677.30
Provision fluctuation des titres	135'405.85	500'321.85
Provision franchise assurance incendie	30'000.00	30'000.00
Fonds soutien ProjetSanté	44'000.00	20'000.00
Fonds CSC, subvention 10%	500'000.00	200'000.00
	2'062'077.97	2'622'342.17
Capitaux propres		
Capital propre	3'177'547.91	3'177'717.83
Résultat de l'exercice	1'452.62	-169.92
	3'179'000.53	3'177'547.91
TOTAL DU PASSIF	5'241'078.50	5'799'890.08

5.3. Annexe au bilan

Achat Clinique Sainte-Claire

La Clinique Sainte-Claire a été rachetée par notre association en juin 2016, avec prise de possession fixée au 1^{er} janvier 2017. C'est la raison pour laquelle le bien acquis ne figure pas au bilan de ProjetSanté au 31 décembre 2016. Par contre, le bien figure toujours au bilan de l'Etat selon les informations obtenues auprès du Département des finances.

Modification du plan comptable

Avec l'acquisition de la Clinique Sainte-Claire et la nécessité de se doter d'un outil informatique adapté à la circonstance, le plan comptable de l'association a été revu. La comptabilisation des recettes se fait désormais au brut avec effet lors de la publication du budget 2018. Les réfections sont désormais financées par le fonds de rénovation qui sera intitulé fonds de réfection.

Valeur Incendie	CHF
ECAV	8'138'459.00
Les Martinets	9'323'312.00
Les Martinets, marchandises	300'000.00
Les Chardonnerets	571'830.00
Total	18'333'601.00

N.B. Ces bâtiments sont assurés dans la police assurance collective de l'Hôpital du Valais. Toutefois, les franchises sont relativement élevées. A titre d'exemple, pour le risque d'incendie la franchise est de Fr. 20'000.-. Dès le 1er janvier 2017, ProjetSanté assumera la prime d'assurance pour les immeubles bâtis sur la parcelle de la Clinique Sainte-Claire à travers la police d'assurance collective de l'Hôpital du Valais.

- **Cautionnement accordé : néant.**
- **Engagements pris par l'Association dans le cadre de ProjetSanté** et ayant fait l'objet d'un transitoire dans les comptes:

• Association Pfyn/Finges, activités sportives pour personnes âgées de 40 à 65 ans	5'000.00
Ville de Sierre, Midnight Sports, promesse 60'000 francs, solde	16'000.00
Total	21'000.00

5.4. Tableau de financement

Tableau de flux de trésorerie			
	2016		2015
I. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION			
Bénéfice net de l'exercice	1 452,62		(169,92)
Amortissements sur immobilisations et titres	8 024,35		61 396,00
Propres travaux - remplacement ascenseur	-		(5 000,00)
Variation provisions:			
- Attribution fonds de rénovation immeuble	-		290 000,00
- Affectation spéciale au fonds de fluctuation	-		68 326,50
- Attribution fonds CSC	270 000,00		200 000,00
- Fonds de soutien à Projet Santé	-		(80 000,00)
- Du croire	(4 205,00)		-
Cash flow intermédiaire	275 271,97		534 552,58
Variation créances Locataires	70 034,50		(80 716,50)
Variation Impôt anticipé	(25 987,50)		22 379,17
Variation du compte actif de régularisation	54 621,55		6 621,45
Variation du compte passif de régularisation	(144 145,55)		(80 860,55)
Variation des créanciers	75 670,35		-
ACTIVITE D'EXPLOITATION	305 465,32		401 976,15
II. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT			
Matériel informatique	(8 024,35)		-
Mobilier- équipement bureau (chaises, tables et divers)	-		-
Immeuble CSC	(220 761,15)		-
Vigne Marini	(202 138,20)		-
Parking les Martinets	-		-
Fonds Rénovation bâtiments	(369 279,40)		(600 205,00)
Titres UBS	25 755,00		(583 329,00)
Titres Nestlé	-		(1 130 000,00)
Titres Novartis	(440 000,00)		(1 440 000,00)
Encaissements sur Call/Put par réserve fluctuation	-		78 911,00
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT	(1 214 448,10)		(3 674 623,00)
III. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT			
Variation des emprunts - Crédit LIM - par décaissement	(16 000,00)		(16 000,00)
Variation des emprunts - Crédit LIM - par subvention	(16 000,00)		(16 000,00)
ACTIVITE DE FINANCEMENT	(32 000,00)		(32 000,00)
Total des flux de fonds (I+II+III)	(940 982,78)		(3 304 646,85)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 01.01	2 552 207,73		5 856 854,58
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31.12	1 611 224,95		2 552 207,73
Diminution (+) / Augmentation (-) trésorerie	940 982,78		3 304 646,85
Différence entre les flux et l'augmentation de la trésorerie	0,00		0,00

Source : rapport détaillé établi par l'organe de révision pour l'audit des comptes 2016

« Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexes) de l'Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre - Loèche pour l'exercice arrêté au 31.12.2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts ».

DS Fiduciaire, Duc & Fils SA

Eddy Duc
Réviseur responsable
Sierre

Sébastien Duc
Réviseur
Sierre

Sierre, le 3 mai 2017

6. Transformation et extension de la Clinique Sainte-Claire

6.1. Le rapport du Comité

Point 8 de l'ordre du jour

En préambule, le Comité de ProjetSanté souhaite exprimer sa reconnaissance pour le soutien apporté dans le contexte de la planification du projet par le Département de la Santé, présidé par Mme Waeber et le Département des transports, présidé par M. Melly. Les mérites reviennent également aux services de l'Etat. Le Comité pense tout d'abord au Service de la santé publique, par son chef, M. Victor Fournier et par son ingénieure, Mme Amélie Reymond. Il pense ensuite au Service des bâtiments, des monuments et de l'archéologie (SBMA) par son architecte cantonal, M. Philippe Venetz et par son architecte spécialisé pour la construction des EMS, M. Laurent Mayoraz. Le Comité pense également à l'ensemble des services consultés par nos bureaux mandatés.

6.2. Le rapport historique²

La colline de Plantzette est dominée par une bâtisse quasi séculaire : la Clinique Sainte-Claire qui a marqué la région tant par ses missions successives que par la qualité du bâti. Lorsque la mission évolue une nouvelle fois et que les espaces architecturaux nécessitent des réfections et extensions, il est important de comprendre la genèse du projet et son évolution dans l'histoire. Afin de les appréhender, le comité de ProjetSanté se fonde sur le rapport historique établi par la nouvelle conservatrice cantonale des monuments historiques, entrée en fonction le 1^{er} novembre 2016, Mme Maria Portmann.

« Historique

La Clinique Sainte-Claire (anciennement la Providence) a été construite par Max Zwysig (dit aussi Zwissig) (diplômé du Technicum de Bienne) en 1932. C'est un témoin important de l'architecture contemporaine des années 30 en Valais. L'édifice a subi plusieurs campagnes de restauration et d'agrandissement, dont la plus importante a eu lieu en 1989/90. Les interventions sur la structure ont eu pour but de conserver la forme originelle et le plan de l'édifice sur un plateau, dominant le lac de Géronde et la vallée.

Analyse

La Clinique Sainte-Claire (1931-32) est un bâtiment de plan allongé, comprenant des balcons continus donnant au sud. Il est surmonté d'un toit-terrasse sur lequel une annexe a été construite. La façade sud est composée de balcons arrondis à l'ouest qui soulignent l'horizontalité du bâtiment. L'arrière-corps du bâtiment, situé en retrait par rapport à la façade sud, met en évidence une axialité nord-sud qui est visible dans la répartition et la fonction des espaces internes. La partie nord, dédiée au service, est orientée vers la ville, tandis que la partie sud, dédiée à l'agrément, est orientée vers le jardin et le lac de Géronde.

La forme extérieure de l'édifice reprend des modèles de l'architecture fonctionnaliste et du Style international qui ont été mis en évidence lors de l'exposition internationale à Stockholm en 1930. Cet édifice reflète la pensée de Walter Gropius qui transpose dans l'architecture des éléments du vocabulaire sculptural afin de répondre à de nouveaux besoins fonctionnels et structurels. Sur la façade en retrait par rapport aux balcons, les fenêtres sont séparées par des pans de murs horizontaux, soulignant l'ordonnance verticale de l'édifice.

² SBMA, Rapport du 22 mai 2017, auteure : Mme Maria Portmann, Dr ès lettres en histoire de l'art

La composition architecturale est soulignée par les plans horizontaux structurant l'espace intérieur et extérieur. La variété des points de vue dans l'édifice n'est pas sans rappeler son implantation dans le site escarpé de Géronde entre les vignes et le lac.

La façade extérieure est caractéristique pour ses lignes horizontales rappelant le graphisme des années 30, traduisant la fonction transitoire du séjour hospitalier dans un tel édifice.

Conclusion

La Clinique Sainte-Claire est située dans un site ISOS d'importance nationale. Elle a une valeur historique, une valeur de situation et de signification élevées, car elle s'insère dans le paysage environnant de manière harmonieuse par sa forme. Elle répète l'horizontalité du plateau sur lequel elle s'élève. Cet édifice a donc une valeur patrimoniale très élevée ».

6.3. Les premières attributions de mandat

Il est d'usage lors du lancement d'un concours d'architecture d'attribuer le mandat lié à la planification du projet à son lauréat. Le comité de ProjetSanté a respecté cette disposition puisqu'il a attribué le mandat d'architecture à M. Ludovic Schober, dipl.-ing. architecte SIA, à Martigny, qui fut le lauréat du concours d'architecture. La Direction des travaux sera soustraite au Bureau d'architecture Eric Papon & Partenaires à Sierre.

Afin de pouvoir établir l'estimation des coûts de construction pour l'avant-projet du CFC 1 au CFC 9, le Comité a en outre attribué les mandats des bureaux spécialisés. Ces attributions ont été autorisées par le Service cantonal de la Santé publique.

6.4. L'application des nouvelles normes

La réfection et l'extension de la Clinique Sainte-Claire ouvrent la voie à l'application des normes les plus récentes, car elles nécessitent l'octroi d'une autorisation de bâtir. Parmi les nouvelles normes à respecter, le comité cite notamment celles en lien avec le service du feu, les normes parasismiques ou encore les normes liées à l'énergie.

Malgré le fait que les services de l'Etat ont démontré une certaine compréhension, il subsiste des travaux et compléments qui alourdissent le budget initialement annoncé.

6.5. L'évolution du projet

La mise en œuvre du projet de M. Schober a été estimée à fin décembre 2016 dans une fourchette de 17 à 20 millions. Pour le maître d'œuvre, emmené par MM. Stucky, Perruchoud, Epiney et Dubuis, cette enveloppe a été considérée comme inacceptable. De nombreuses séances de travail ont été ménagées avec l'architecte, les bureaux mandatés et les représentants de l'Etat pour réduire l'enveloppe globale du projet. Le Comité de ProjetSanté souligne la disponibilité des bureaux mandatés à réduire l'enveloppe financière du projet et surtout à garantir qu'elle ne serait pas dépassée.

Une séance finale a réuni l'ensemble des partenaires sous la présidence de l'architecte cantonal le 16 mai dernier. Au cours de cette séance, différents scénarii ont été esquissés.

Variantes s'agissant du nombre de lits, respectivement chambres

Dans le cadre des différentes discussions, le projet a évolué permettant un accroissement de la capacité d'accueil des résidents. Nous reproduisons ci-dessous les trois variantes examinées :

<i>N°</i>	<i>Nb chambres</i>	<i>Nb de lits</i>	<i>Commentaires</i>	<i>Coûts (+/-15%)</i>
<i>1</i>	<i>60</i>	<i>63</i>		<i>14'000'000</i>
<i>2</i>	<i>64</i>	<i>67</i>	<i>Idem 1 + Aménagement de 4 chambres au rez</i>	<i>14'480'000</i>
<i>3</i>	<i>68</i>	<i>71</i>	<i>Idem 2 + Aménagement de 4 chambres à l'attique</i>	<i>14'710'000</i>

Le nombre définitif de chambres et de lits dépendra d'une part d'une décision de l'Etat (sur préavis de la Commission régionale de santé) et d'autre part du futur exploitant.

Enveloppe supplémentaire pour la réfection extérieure du bâtiment

Lors de la séance précitée, il a été admis un montant supplémentaire de 1.5 million pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment (notamment façades et isolation du toit). Ce supplément sera également discuté avec le futur exploitant, après l'accord donné par l'organe de subventionnement.

6.6. Décision concernant le financement et le planning

6.6.1 Rappel des décisions prises

Selon la présentation faite aux délégués lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2016, il s'agissait d'une résidence pour personnes âgées dotée de 63 lits et 63 chambres.



Les délégués réunis en assemblée générale extraordinaire approuvent unanimement les décisions proposées par le Comité de ProjetSanté



Mme Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'Etat, souligne la démarche positive faite par la région sierroise

Lors de la séance extraordinaire d'avril 2016, les délégués avaient approuvé la contraction d'un emprunt de 9 millions pour un projet de 63 chambres et 63 lits, le solde étant couvert par les subventions et les moyens propres de l'Association.

6.6.2 Situation du coût du projet au terme des études

Au terme des études réalisées, le coût du projet pour la rénovation et l'extension de 68 chambres et 71 lits se présente comme suit :

Coût du projet

• Achat de la parcelle 6447	200'000	
• Achat de la parcelle 6448	3'990'000	
• Frais d'actes et constitution d'une cédula hypothécaire	<u>50'000</u>	
<i>Montant lié à l'acquisition des parcelles et immeubles</i>		<u>4'240'000</u>
• Prix et mentions pour le concours d'architecture	150'000	
• Transformation du bâtiment A		
selon le devis de l'architecte Schober (+/- 15%)	14'700'000	
Plus-value pour enveloppe extérieure	1'500'000	
<i>Coût des transformations</i>	<u>16'350'000</u>	<u>16'350'000</u>
• Equipe de projet durant la phase de transformation (2 ans)	200'000	
• Coûts d'exploitation supportés par le maître d'œuvre		
durant la phase de transformation, 2 ans	200'000	
• Intérêts intercalaires	200'000	
<i>Coût des frais connexes</i>	<u>600'000</u>	<u>600'000</u>
Coût du projet		<u>21'190'000</u>

Financement du projet

Coût du projet		21'190'000
<i>Montant maximal admis au subventionnement</i>	18'360'000	
• Versement de la subvention cantonale (sans terrain)*	-5'500'000	
• Versement de la subvention cantonale pour terrain*	-400'000	
• Versement à fonds perdu par PS ³	-1'970'000	
<i>Montant des subventions</i>	<u>-7'870'000</u>	<u>7'870'000</u>
<i>Solde à financer après prise en compte des subventions</i>		13'320'000
• Produits locatifs pour le bâtiment B durant 2 ans	-180'000	
• Financement direct par PS	-2'140'000	
<i>Financement propre</i>	<u>-2'320'000</u>	<u>2'320'000</u>
Recours à l'emprunt		<u>11'000'000</u>

Le Comité s'engage à entreprendre toutes actions visant à optimiser les coûts. Dans ce sens, il sera très attentif au libellé de mise en soumission des travaux et des adjudications à effectuer. De plus, la surveillance du chantier effectuée par un bureau d'architecture de la région est également de nature à maintenir au mieux le coût du chantier.

* sous réserve de la décision à prendre par le Grand Conseil normalement à la session du mois de novembre 2017.

³ Ce montant est prélevé dans les soutiens habituels accordés par ProjetSanté

6.6.3 Financement externe du projet

Durant l'automne et l'hiver 2016 – 2017, ProjetSanté a établi plusieurs contacts visant à financer le projet. Finalement, le choix du comité s'est porté sur la Banque Cantonale du Valais à Sierre. Le prêt est garanti par une cédule hypothécaire. Les documents bancaires ont été signés le 29 mars 2017.



La signature de la cédule hypothécaire



La signature des contrats de la banque

6.7. Planning

Initialement, la date d'avril 2019 avait été annoncée pour l'ouverture de la nouvelle résidence. Avec l'expérience acquise lors des travaux de planification, le Comité souhaite la mise à disposition de la résidence à l'automne 2019.

La mise à l'enquête publique du projet interviendra durant l'été 2017. Les riverains ont été invités lors du vernissage du concours d'architecture. Ils le seront également durant la phase de mise à l'enquête publique du projet.

7. Budget 2018

Point 9 de l'ordre du jour

Cpte	Références comptables	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
	1. Fonctionnement			
3 000	Salaires et charges	195 000,00	198 000,00	187 847,30
4 000	Matériel nettoyage et autres	10 000,00	10 000,00	5 010,90
4 100	Entretien et réparation	75 000,00	75 000,00	72 415,60
4 200	Eau, énergie et taxes	150 000,00	100 000,00	94 177,25
4 300	Assurances et franchises	14 000,00	15 000,00	6 878,75
4 500	Amortissement du patrimoine	3 000,00	0,00	8 024,35
4 600	Fonds de rénovation	0,00	210 000,00	0,00
4 700	Charges financières	70 000,00	20 000,00	19 433,12
4 900	Autres charges	44 000,00	60 000,00	51 242,46
	Charges de fonctionnement	561 000,00	688 000,00	445 029,73
6 000	Produits locatifs + charges refacturées	999 500,00	861 000,00	870 475,90
6 100	Produits financiers	50 000,00	50 000,00	114 030,20
	Produits de fonctionnement	1 049 500,00	913 000,00	984 506,10
	Sous-total	488 500,00	225 000,00	539 476,37
7 000	Charges directes ProjetSanté (y.c. Projet Ste-Claire + Fonds soutien CSC)	488 500,00	210 000,00	538 023,75
	Bénéfice (+) / déficit (-)	0,00	15 000,00	1 452,62
4 500	Amortissement du patrimoine	3 000,00	0,00	61 396,00
4 600	Dotation aux provisions	250 000,00	210 000,00	365 614,50
	Marge d'autofinancement	253 000,00	225 000,00	428 463,12
	2. Investissements			
	Bâtiment les Martinets*		0,00	141 288,95
	Ancien hôpital*		0,00	508 082,45
	Parking ECAV	50 000,00		
	Projet Clinique Ste-Claire	8 000 000,00	2 300 000,00	
	EXCEDENT (+) / INSUFFISANCE (-) de financement	-7 747 000,00	250 000,00	-220 908,28
* par prélèvement sur le fonds de rénovation				

8. Les 48 délégués pour la période de 2017 à 2021

Point 10 de l'ordre du jour

Anniviers (2)	Madame	Christiane Favre
Anniviers (2)	Madame	Danièle Zufferey-Wenger
Chalais (3)	Monsieur	Alain Perruchoud
Chalais (3)	Monsieur	Olivier Hugo
Chalais (3)	Monsieur	Jérôme Pellissier
Chippis (1)	Monsieur	David Rey
Crans Montana (10)	Madame	Sophie Berclaz Hendrickx
Crans Montana (10)	Monsieur	Claude Robert Crettol
Crans Montana (10)	Madame	Monica Crettol
Crans Montana (10)	Madame	Romaine Duc-Bonvin
Crans Montana (10)	Madame	Isabelle Gaier
Crans Montana (10)	Madame	Jacqueline Gammaldi
Crans Montana (10)	Monsieur	Stéphane Pont
Crans Montana (10)	Monsieur	Fabrice Rey
Crans Montana (10)	Monsieur	Jean-Paul Tissières
Crans Montana (10)	Madame	Sylvie Zufferey
Grône (2)	Monsieur	Marcel Bayard
Grône (2)	Madame	Karine Crettaz
Icogne (1)	Madame	Marie-Claire Combe
Lens (3)	Monsieur	David Bagnoud
Lens (3)	Monsieur	Bertrand Emery
Lens (3)	Monsieur	Philippe Emery
Miège (1)	Madame	Gaëlle Oggier
Sierre (16)	Monsieur	Eddy Beney
Sierre (16)	Monsieur	Marc-André Berclaz
Sierre (16)	Monsieur	Pierre Berthod
Sierre (16)	Monsieur	Patrick Burgin
Sierre (16)	Monsieur	Jérôme Crettol
Sierre (16)	Monsieur	Stéphane Delaloye
Sierre (16)	Monsieur	Dominique Germann
Sierre (16)	Monsieur	Pierre Kenzelmann
Sierre (16)	Monsieur	Anthony Lamon
Sierre (16)	Madame	Laetitia Massy
Sierre (16)	Monsieur	Nicolas Melly
Sierre (16)	Madame	Rachel Pralong
Sierre (16)	Monsieur	Olivier Salamin
Sierre (16)	Monsieur	Pierro Vianin
Sierre (16)	Monsieur	Jean-Henri Zambaz
Sierre (16)	Monsieur	Jacques Zufferey
St-Léonard (2)	Monsieur	Claude-Alain Bétrisey
St-Léonard (2)	Monsieur	Nicolas Pralong
Venthône (1)	Monsieur	Emmanuel Amoos
Veyras (1)	Madame	Dominique Ludi
District Loèche (5)	Madame	Rebecca Cina
District Loèche (5)	Madame	Romana Roten
District Loèche (5)	Monsieur	Stephan Berclaz
District Loèche (5)	Monsieur	Stefan Martig
District Loèche (5)	Madame	Evelyne Pfammatter

9. Conclusions

Arrivé au terme de son rapport d'activité, le Comité remercie toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin aux activités de l'Association. Nous pensons aux organismes qui nous soumettent des projets, mais également aux conférenciers venus d'horizons divers pour transmettre à la population valaisanne des informations sur des sujets sensibles et d'actualité. Merci également à l'École cantonale d'Art du Valais, dont les étudiants participent au concours annuel d'affiches.

Nos remerciements vont également à l'endroit des services de l'Etat du Valais qui nous apportent leur contribution technique au projet de la Clinique Sainte-Claire qui est à la fois complexe et compliqué.

Le besoin d'imagination et de créativité est à la mesure des problèmes sanitaires que nous avons évoqués plus haut. Le système de santé ne pourra demeurer performant et acceptable d'un point de vue économique que si nous parvenons à inventer de nouveaux chemins. C'est ce à quoi nous nous appliquons dans cette région et avec les moyens qui sont les nôtres.

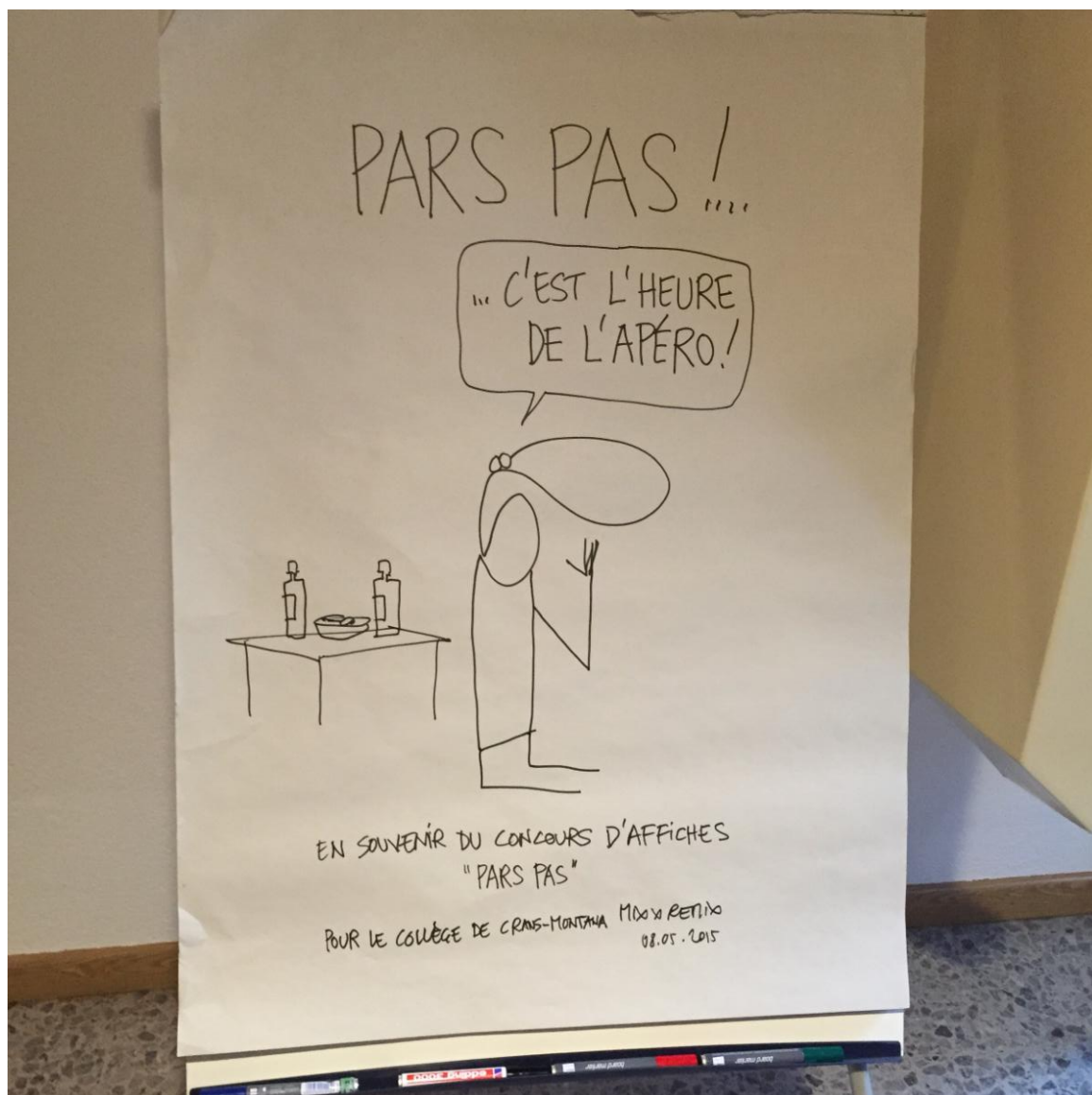
Le comité remercie également l'Hôpital pour la mise à disposition de son personnel dans le cadre de la convention de collaboration datant de 2009.

Pour le comité de l'Association

Manfred Stucky, Président

Dominique Epiney, Secrétaire

Sierre, le 14 juin 2017



Clin d'œil fait par « Mix & Remix » aux élèves du CO de Crans-Montana, utilisé également par le Comité pour inviter aux délégué(e)s présent(e)s à partager l'apéritif garni servi au terme de la séance afin de les remercier de leur présence.

10. Contact, buts et agenda 2017

ProjetSanté - Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre-Loèche

Site internet: <http://www.projetsante.ch>

Adresse postale: ProjetSanté
 Route de la Bonne-Eau 18
 3960 Sierre

Adresse courriel: projetsante@varioweb.ch

Téléphone : +41 27 603 79 87 (présence le mardi matin)

Buts de l'association

ProjetSanté apporte son aide financière à des démarches et réalisations qui n'incombent pas aux collectivités publiques du fait d'une obligation légale, et qui ne pourraient pas être conduites à leur terme sans une intervention extérieure.

ProjetSanté est né de la volonté de l'ensemble des communes du district de Sierre et de la majorité des communes du district de Loèche (Bratsch, Ergisch, Gampel, Inden, Leuk, Leukerbad, Oberems, Salgesch, Turtmann-Unterems, Varen), partenaires de l'association de l'Hôpital régional de Sierre-Loèche jusqu'à la reprise des établissements par le Canton.

Agenda 2017

- 17 mars 2017 : Conférence « Les coûts de la santé sous la loupe de Monsieur Prix »
 M. Stefan Meierhans, Grande Salle de l'Hôtel de Ville
- 5 avril 2017 : Conférence « Enfants en surpoids que faire ? » Professeur René Ta-
 bin pédiatre, ancien médecin chef du service de pédiatrie, Hôpital du
 Valais CHVR
 Dr Nathalie Farpour-Lambert médecin adjointe responsable du pro-
 gramme Contrepoids aux HUG, vice-présidente de la Fondation
 Sportsmile, Grande Salle de l'Hôtel de Ville
- 23 mai 2017 : Délibération du jury sur la sélection des meilleures affiches réalisées
 par les élèves de l'ECAV de Sierre sur le thème du mouvement et du
 sport promus par l'association Sportsmile
- 21 juin 2017 : Assemblée générale de ProjetSanté
- 6 octobre 2017 : Conférence « industrie et alimentation » de Mme Barbara Pfenniger,
 responsable alimentation à la Fédération romande des consomma-
 teurs, Grande Salle de l'Hôtel de Ville.
- Novembre 2017 : Conférence « êtes-vous météo sensible ? si oui – que faire ? » de M.
 Roberto Bolognesi, nivologue.